

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

## Compte rendu du conseil communautaire du vendredi 19 septembre 2008

**Présents** : Mesdames MORCEL, FREIBERG, FOURNIER, CILLA.

Messieurs BRETON, LUCIE, BESANÇON, POIREL, GEORGE, HANRIOT, VELLE, LECLERE, STOCKY, PIONNIER, MACQUIN, VAUTRIN, BERCHOUX.

**Excusée** : Madame GAUVAIN.

**Absent** : Monsieur THIERY.

### **Ordre du jour :**

- **A confirmer selon sa disponibilité : Intervention de Mme Poliszczuk, inspecteur du Trésor, pour une convention à établir pour les prélèvements automatiques sur les comptes bancaires et postaux des usagers (factures OM, assainissement et CMA),**
- **Constitution de la commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,**
- **Remplacement de Mme Vautrin, agent d'entretien de la CCCHaye (type de contrat),**
- **Convention avec le Centre Multi Services pour la fourniture des repas CMA,**
- **Questions diverses.**

Il est demandé à chaque maire de mettre à jour les coordonnées de leur mairie avec les heures de permanence afin de les indiquer sur le site internet de la CCCHaye ([www.comcotesenhaye.com](http://www.comcotesenhaye.com)).

Par ailleurs, elle précise que cette réunion portera essentiellement sur la diffusion d'informations au conseil (2<sup>e</sup> partie de la réunion).

La séance est ouverte et la Présidente demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le dernier compte rendu de réunion du 27 juin 2008. Aucune observation.

### **1/ PROJET DE PAIEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES**

La présidente explique aux conseillers qu'il serait possible de mettre en place, par le biais d'une convention, le paiement automatique des factures ordures ménagères, assainissement et crèche pour les usagers qui le souhaiteraient.

Mme Poliszczuk, excusée ce soir, devait intervenir à ce sujet. Cependant, elle propose d'intervenir un autre jour en présence de la Trésorerie Générale. Il faut compter environ 2 heures de réunion.

Il est convenu d'organiser cette réunion plutôt à 17 heures, avec un représentant par commune qui relatera l'information. La date sera communiquée dès que possible.

### **2/ CONSITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LA DUREE DU MANDAT**

Mme Fournier propose de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. La commission ainsi constituée travaillera dans tous les domaines et non pas sur une opération précise. Cependant, elle travaillera essentiellement sur le dossier assainissement pour lequel un appel d'offre a été lancé pour recruter un maître d'oeuvre chargé d'établir l'avant-projet général d'assainissement des 9 communes.

### **Les conseillers, à l'unanimité, acceptent de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.**

Pour constituer la commission d'appel d'offres, il faut un Président, de droit la Présidente de la Communauté de Communes des Côtes en Haye, ainsi que 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Mme Fournier demande si un ou plusieurs conseillers souhaite(nt) un vote à bulletins secrets. Aucune demande n'est formulée.

L'appel à candidature est lancé :

- Mme Morcel, M. Poirel et M. Besançon proposent leur candidature en qualité de membres titulaires.

**Après vote à main levée, Mme Morcel, M. Poirel et M. Besançon sont élus, individuellement, membres titulaires de la commission d'appel d'offres avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION chacun.**

- M. Vautrin, M. Velle et M. Breton proposent leur candidature en qualité de membres suppléants.

**Après vote à main levée, M. Vautrin, M. Velle et M. Breton sont élus, individuellement, membres suppléants de la commission d'appel d'offres avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION chacun.**

- M. Tylkowski, M. Berchoux, M. Sartori, M. Hanriot et M. Macquin acceptent de faire partie de la commission d'appel d'offres à titre consultatif.

L'ouverture des plis (*suite à l'appel d'offres lancé pour le dossier assainissement*) aura lieu dès que M. MAIFFREDDY de la DDE sera disponible.

### **3/ REMPLACEMENT DE MME VAUTRIN, AGENT D'ENTRETIEN DE LA CCCH (type de contrat)**

Après congés maladie, l'agent d'entretien de la CCCHaye a préféré mettre fin à son contrat de travail et a quitté les effectifs de la structure le 30 juin dernier. Nous avons donc fait appel au Centre Multi Services pour ces 3 heures par semaine.

Mme Fournier demande aux conseillers ce qu'ils souhaitent faire concernant l'agent d'entretien de la CCCHaye, à savoir, continuer à travailler avec le Centre Multi Services ou embaucher, sur un nouveau contrat FPT, un nouvel agent d'entretien.

Elle apporte également quelques précisions financières :

- le Centre Multi Services facture 17 € de l'heure le service. Ce tarif comprend tout (*congés payés, charges sociales, gestion du personnel...*). Sur une année, cela représente environ la somme de 2 397 €.

- L'embauche d'un nouvel agent coûterait à la CCCHaye environ 1 898 € par an en tout, auquel il conviendrait d'ajouter éventuellement le supplément familial.

Au vu des ces éléments et dans la mesure où la personne donne toute satisfaction, **le conseil communautaire décide de continuer à faire appel au Centre Multi Service pour l'entretien des bureaux de la CCCHaye à raison de 3 heures par semaine.**

Par ailleurs, le conseil précise que cela permet de faire travailler l'association, qu'en cas d'absence ou de maladie de l'agent, il se charge de le remplacer, etc... Etant donné le peu d'heures facturées, le Centre Multi Service est la bonne solution.

### **4/ CONVENTION AVEC LE CENTRE MULTI SERVICE POUR LA FOURNITURE DES REPAS AU CMA**

Mme Fournier rappelle aux conseillers que le Centre Multi Services fournit les repas à la crèche de Manonville depuis sa création en 2005.

Le nouveau contrat pour la livraison des repas au cours de l'année scolaire 2008/2009 fait apparaître une hausse du prix du repas. A compter du 1<sup>er</sup> septembre, le repas sera facturé à la CCCHaye au prix unitaire de 4,10 € au lieu de 3,98 € précédemment.

Les conseillers demandent si la fourniture et la préparation des repas sont correctes, sans aucune ambiguïté, la Présidente répond que la qualité, la régularité, l'adaptation du Centre Multi Services à ce service très particulier est plus que satisfaisante.

**Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, la nouvelle convention de repas livrés pour l'année scolaire 2008/2009 proposée par le Centre Multi Service.**

Par ailleurs, Mme Fournier rappelle aux conseillers que les repas sont facturés 4,10 € aux parents qui déposent leur enfant en halte garderie. Elle propose aux conseillers d'augmenter le prix du repas à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain, de 4,10 € à 4,22 € (+ 0.12 E pour les frais de gestion comme précédemment).

**Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, d'augmenter le prix du repas facturé pour la halte garderie, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et fixent, à l'unanimité, le prix du repas à 4,22 €.**

## 5/ QUESTIONS DIVERSES

I - Un courrier de M. le maire de Domèvre demande que soit revue la facturation assainissement de sa commune, car une fuite d'eau importante s'est produite dans deux bâtiments (*maison des associations et salle polyvalente*). Il explique que ces m3 non pas été rejetés dans les égouts (environ 1000 m3 pour 6 mois au lieu d'une trentaine).

La présidente propose de mettre en place un règlement qui serait applicable à tous les usagers.

**Après débat, le conseil communautaire accepte, avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION, qu'en cas de fuite d'eau importante, la facture assainissement sera rétablie sous les conditions suivantes :**

- constatation de la fuite par une personne qualifiée,
- justificatif de la réparation de la fuite,
- consommation moyenne sur les 3 dernières années,
- prise en compte d'une fuite au-delà de 100 % de la consommation habituelle avec un minimum de 100 m3 d'eau par an.

II - Nous avons reçu les autocollants à faire poser sur les poubelles appartenant à la CCCHaye. Ils sont à retirer aux bureaux de la CCCHaye aux heures d'ouvertures, il est demandé à chaque commune de les faire poser par une personne qualifiée (ce qui évitera les contestations possibles de la part de certains usagers sur le nombre, le type de conteneur ou sa contenance).

III – La commission « emploi et développement économique » a rencontré la Mission Locale pour l'Emploi de TOUL le 17 septembre dernier. Nous lui versons chaque année une cotisation de plus de 2 120 € (Cette cotisation est susceptible d'être modifiée dans l'avenir, selon la directrice de la Mission Locale).

Une permanence à lieu à Domèvre à la maison des associations, une fois par mois, sachant que la Mission Locale a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 26 ans, en principe sortis du cursus scolaire et obligatoirement inscrits à l'ANPE.

La Mission Locale apporte une aide à ces jeunes dans toutes sortes de démarches (sociales, professionnelles, personnelles, etc...).

Suite à cette réunion, la commission formule trois propositions aux maires et conseillers :

1° informer les jeunes de leur commune (liste communiquée chaque mois par l'ANPE aux maires) de l'existence de la Mission Locale,

2° mobiliser le conseil communautaire pour un maximum de contacts et d'informations, lorsqu'il y a recherche d'emploi, de stage ou de formation d'un jeune du territoire, puisque nous sommes souvent en contact avec des entreprises ou des artisans qui interviennent dans nos collectivités,

3° étendre cette mobilisation pour les personnes de notre territoire à la recherche d'emplois, même si elles ont plus de 26 ans.

IV – La présidente informe les conseillers que dans le cadre du litige avec l'entreprise Vuillaume (*entreprise retenue pour le lot électricité lors de la création du CMA qui n'a jamais terminé sa mission*), l'affaire passe devant le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges relatifs aux Marchés Publics de Nancy le 26 septembre prochain. Après contact auprès de leur service, la présence de la Présidente et de la Perceptrice n'est pas nécessaire.

V – Suite à notre avis favorable après réunion du bureau de la CCCHaye, le Président du Syndicat Intercommunal de l'Enseignement 1<sup>er</sup> cycle de Toul nous informe que la demande de financement pour l'étude menée en vue de l'extension des compétences de ce syndicat a été présentée au CONSEIL GENERAL (en plus de la restauration scolaire, voir s'il existe des demandes dans les domaines de la Petite Enfance, des Sports... ). A noter : Mme FOURNIER a rappelé l'existence de notre CENTRE MULTI ACCUEIL de MANONVILLE.

M. Besançon Denis accepte d'être le correspondant de la CCHAYE auprès de ce syndicat.

VI - M. Vautrin est désigné comme représentant titulaire auprès du PNRL et Mme Cilla est désignée comme représentante suppléante.

VII - Convention de Développement Local : Mme Fournier rappelle à M. Lucie, maire de DOMEVRE, qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général pour le recrutement et l'installation d'un nouveau médecin à Domèvre. Si le dossier devait être modifié, il faudrait absolument le faire pour le 30 Septembre prochain (à noter : le CG ne paie que sur facture acquittée..).

Par ailleurs, Mme Fournier souhaite inscrire dans la prochaine CDL une opération aménagement paysager autour des nouveaux bureaux de la CCCHaye, selon proposition du PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE.

VIII - Mme Fournier informe les conseillers qu'une réunion de travail avec la Communauté de Communes de MOSELLE & ESCH aura lieu le 29 ou 30 septembre 2008 vers 18h00 (la date exacte sera précisée dès que possible) dans le cadre de la réflexion sur les fusions intercommunales.

IX - M. Vautrin, vice-président, prend la parole. Une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes des Trois Vallées concernant le fonctionnement de la déchetterie. Des branches sont mises dans la benne à déchets verts, des déchets médicaux sont retrouvés alors que ceux-ci doivent être évacués par un circuit spécial. Des déchets inertes sont déposés dans les anciennes décharges sauvages.

Des nouvelles bennes vont être mises en place afin d'évacuer ces nouveaux déchets ce qui fera l'objet de nouveaux avenants.

M. Vautrin informe les conseillers que la commission Environnement se réunira prochainement afin de discuter de tout cela.

M. Pionnier fait observer que Barisien vide les conteneurs sans aucune précaution et les endommage sérieusement. Cette remarque sera communiquée à Barisien.

X –Toujours dans le cadre de la coopération intercommunale avec les 3 VALLEES, Mme Fournier informe les conseillers qu'une rencontre est prévue le 08 octobre prochain en vue d'étudier une convention (convention financière et réservation de places pour les enfants de leur territoire au Centre MULTI ACCUEILS de MANONVILLE)..

XI - L'ONF organise une expertise taille d'arbres, heures et lieux sont communiqués.

XII – JEAN LOCTIN, conseiller général, nous informe que la prochaine session aura lieu du 13 au 17 octobre au cours de laquelle sera évoquée l'aide aux communes, par ailleurs les maires ruraux organisent une manifestation contre la baisse des subventions le 01 octobre 2008 à 16h00 devant le CG.

XIII - L'inauguration des nouveaux bureaux de la CCCHaye aura lieu le 08 novembre 2008 à 10h30. Seront conviés les partenaires financiers, les entreprises, l'architecte, les conseillers communautaires de l'ancien et du présent mandat, le personnel etc...

XIV – ASSAINISSEMENT : un propriétaire de Manonville a effectué un branchement à l'égout qui est défectueux, la communauté de communes fera effectuer les réparations et en demandera le remboursement (deux courriers recommandés ont déjà été adressés à l'intéressé).

A étudier par la commission environnement : est-il possible de dresser une liste d'entreprises qui seraient recommandées pour des travaux de raccordement au tout à l'égout ? (exemples : VIRIOT-MEYER – MT SERVICES – LOR TP....).

XV – ZAC DE NOVIANT : SW Environnement demande le remplacement d'une porte d'atelier. Avant d'étudier la demande, le conseil propose d'établir plusieurs devis.

XVI – Délibérations de principe :

a) modification statuts EPML,

b) 2 subventions à verser pour la rénovation de façades (*Domèvre ET Manonville*), **ATTENTION : le CONSEIL GENERAL PARLE DE SUPPRIMER CETTE AIDE DANS LES PROCHAINES CONVENTIONS**

c) autorisation d'encaisser le soutien au tri versé par Eco-Emballages.

XVII - Week-end dans les prés : information donnée aux conseillers.

La réunion se termine et M. Macquin, Maire de Minorville, offre le pot de l'amitié.

La Présidente,  
Marie-José FOURNIER